

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Délibération 39328-2026-24

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le lundi vingt avril à 19 h 00, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 14 avril 2026 qui a été adressée par mail le 14 avril 2026.

Présents : Maxime BALLAUD-Thierry JANIER-DUBRY-Sylvie LEFEBVRE-Bertrand MONOT-Isabelle TISSOT-Marie MORILLERE-Maryne SPANI-Sandrine GAILLARD-Léo CHANFREMOY-Catherine LESIEUX-Yann ROTA (11)

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 14/04/2026

Nombre de membres présents : 11

Date de l'affichage : 21/04/2026

Nombre de membres votants : 11

Secrétaire de séance : Sandrine GAILLARD

Objet : Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux précédemment appliqués sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.53 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.36 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.20 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi délibéré le 20 avril 2026, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2026-24 (11 Voix Pour)

La secrétaire de séance,
Sandrine GAILLARD



Le Maire,
Isabelle TISSOT

